

Délibération n°220029

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jennifer RENAUDIN, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Céline TAFELSKI (pouvoir donné à Audrey FOULQUIER), Michel CUPOLI (pouvoir donné à Aurélien MAZZONI)

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 21/06/2022 / Date d’Affichage : le 21/06/2022

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 16	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL :
CREATION D’UN POSTE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET D’AGENT SPECIALISE
PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE DES ECOLES MATERNELLES**

Monsieur Le Maire expose :

Le contrat conclu pour créer un poste pour surcroît d’activités durant l’année scolaire 2021-2022 (par délibération 210035 du 1^{er} Juillet 2021) arrive à son terme et ne peut être renouvelé.

Au vu des effectif croissants de l’école et des besoins pérennes d’un poste d’ATSEM, Monsieur POUJADE propose de créer un poste permanent d’Agent Spécialisé Principal 2ème Classe des écoles maternelles à temps non complet – 25.5/35èmes à compter de la rentrée scolaire 2022-20023

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU la délibération n°220012 du 11 avril 2022 adoptant le dernier tableau des effectifs du personnel

- DECIDE :

- ✓ **de créer un poste permanent d’Agent Spécialisé Principal 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps incomplet soit à 25.5/35èmes** à compter du 1^{er} septembre 2022
- ✓ **de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2022** en intégrant ce poste supplémentaire

- ADOPTE le tableau ci-dessous des effectifs complets de la Commune, remplaçant le tableau adopté par délibération n°220012 du 11 avril 2022 :

- ✓ **A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022 :**

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 081-218102846-20220627-D220029-DE

FILIERE ADMINISTRATIVE	Nombre de postes
➤ Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	2
➤ Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1
FILIERE TECHNIQUE	
➤ Ingénieur Territorial occupant la fonction de Secrétaire Générale	1
➤ Agent de Maîtrise Principal	1
➤ Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	3
➤ Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	3
➤ Adjoint Technique Territorial	2
FILIERE SOCIALE	
➤ Agent Spécialisé Principal 2 ^{ème} Classe des écoles maternelles	2

Certifié conforme au registre.

Fait à LE SEQUESTRE, le 27 juin 2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

de sa transmission en Préfecture le :

de sa publication/de sa notification le :



**Le Maire,
Gérard POUJADE**